Parc naturel régional du Gâtinais français

Délibération n°2018-040

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille dix-huit, le vingt juin à dix-neuf heures s'est réuni, à Ormesson, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 8 juin 2018, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	159
PRESENTS :	93
VOTANTS :	90

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Messieurs Gilles BATTAIL (pouvoir), Gérard HÉBERT (pouvoir) et Frédéric VALLETOUX (pouvoir) ;

Étaient excusés ou absents: Mesdames Audrey GUIBERT, Vanessa JUILLE et Roseline SARKISSIAN et Messieurs Benoit CHEVRON, Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Madame Béatrice RUCHETON-PIETTON et Monsieur Patrick SEPTIERS (pouvoir) ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Hélène DIAN-LELOUP, Caroline PARÂTRE et Brigitte VERMILLET et Messieurs Bernard COZIC, Guy CROSNIER et Yves JAUNAUX ;

OBJET :

SPANC PARC

Modification des tarifs

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT Françoise LEMER, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Denis MEUNIER, Philippe DOUCE, Jean-Luc RICHY, Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE (pouvoir), Patrick POCHON, Aline VAUTHIER (pouvoir), Jean-Marie CHARNIER, Angélo DE FAVERI, Béatrice HUMBERT, Jacques CABOT, Jack MASSE, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER (pouvoir), Roch CHAPART, Christian DENIS (pouvoir), Alain MESPLIER, Philippe CHALMETTE, Maryse GALMARD-PETERS (pouvoir), Gérard LAUNAY, Patrick GRUEL (pouvoir), Philippe AUBRY, José MARTIN, Isabelle WINTREBERT, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE (pouvoir), Jacques JOFFROY, Guy LANGEVIN, Benoit OUDIN, Nicole COTILLARD, Espérance VIEIRA (pouvoir), Bruno CYPRIEN, Jean-Jacques BASTIEN, Colette MASTRODICASA, pascal CARTAILLER, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Madeleine VUILLEMEY, Alain EECKEMAN, Franck CHARDON, Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Michel LEPAGE, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Élisabeth JOLY, Laurent DUCRUIT, Jérôme MENARD, Pascale PETERLONGO, Martial VIÉ (pouvoir), Jean-Paul CAHN, Alain POURSIN, Éric BEAUJOIS, Alain CHAMBRON, Pascal MAGNIER, Thierry FLESCH, Patrick PAGÈS, Fabien BIDAULT, Philippe COBESSI (pouvoir), Marie-Christine FLAMAIN, Charlotte DOUMICHAUD (pouvoir), Jean-Martial BERTRAND, Alain RENAULT, Serge MARSON (pouvoir), Anne-Élisabeth BOURGUIGNON, , Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER (pouvoir), Philippe BERTHON, Muriel CHANGENET, Jean-Claude DELAUNE, Jocelyne BOITON, Patrick MAILLARD, Alain DEPUYDT, Gino BERTOL Gérard ROUX et Yves LECHEVALLIER ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Colette GABET, Catherine BESSOT, Klaus SCHOPPHOFF, Stéphane CHOULER, André MAUTRAIT, Dany CRIEL, Nicolas HOTTIN, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Francis GUERRIER, Patrick BERTHELOT, Olivier LEJEUNE, Patrick de LUCA, José GARCIA, Frank SZYMCZAK, Bertrand SARREY, Jean-Michel DEVIC, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Françoise MAS, Michel FROT, Jean-Claude HARRY, Françoise BOUSSAT, Philippe VAN ROSSOMME, Rémi LE BOULCH, Henri PERRIN, Christophe YPEY, Christine SOULAT, Patrice SAINSARD, Bernard LACHENAIT, Helen HENDERSON, Jacques NORMAND, Patricia GALVAING, Philippe DAMIOT, Pierre-Emmanuel ROTH, Luc VAILLANT, Ludovic GERVIN, Brice FEVRE, Yvan PERIOT, Catherine MOREAU, Domingo SILVEIRA, Karl ECKERT, Laurent AVELANGE, Michel PALFROY, Benoit HENRY, Éric LARCADE, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Pierre BOIVIN, Yves BIDART et Philippe DOTHEE ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents : Madame Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Messieurs Denis CELADON et Patrick PAGÈS;

Étaient excusés ou absents : Messieurs Christian GUERTON, Patrick IMBERT, Jean-Marc FOUCHER, Louis VOGEL et Pascal SIMONNOT ;

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Madame Guillemette BOIRON et Messieurs Jacques BERNARD, Didier BOULAY, Michel CALMY, Jean-Yves LACROIX ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Amélie LOSANGE, Alevtina SAGDEJEVA, Marilyn WOEHREL, Fabienne COTTÉ, Marion LE QUÉRÉ, Camille GUÉRIN, Élodie GUILLAUMIN, Pauline DUPUIS, Jocelyn GUIHO, Pierre-Denis MÉNAGER, Mathieu DEPERROIS et Séverine HUYLEBROECK

Transmis au Contrôle de Légalité le :
26 JUIN 2018
Affichage le :
26 JUIN 2018

SPANC PARC
Modification des tarifs

VU l'avis favorable du Groupe de travail SPANC du 16 mai 2018
VU l'avis favorable du Bureau syndical du 6 juin 2018 ;
Vu la règlementation relative aux services d'assainissement non collectif,

Il est proposé d'augmenter les tarifs des redevances, en se basant sur le taux d'inflation 2018.
Il est précisé que les tarifs sont arrondis à l'euro supérieur.

Type de contrôle	Coût de la redevance H.T.	Coût de la redevance T.T.C.
Contrôle diagnostic – installation existante ou vente immobilière	136,36 €	150,00 €
Contrôle initial et bon fonctionnement (réfractaire avec rendez-vous – Titre au trésor public	186,36 €	205,00 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien à compter du 02 février 2013	136,36 €	150,00 €
Refus de contrôle diagnostic **ou de bon fonctionnement et d'entretien (1)** – article L 1331-8 du Code de la Santé Publique	**272,73 €**	**300,00 €**
Contrôle de conception d'une installation neuve ou réhabilitée	145,45 €	160,00 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	81,82 €	90,00 €
Défaut d'annulation 24h avant le rendez-vous	81,82 €	90,00 €

***(1)**. La redevance majorée de 100% sera facturée à l'administré chaque année, jusqu'à réalisation du diagnostic initial ou du contrôle de bon fonctionnement et d'entretien.*

La redevance est à payer toutes taxes comprises par le particulier, en une seule fois, à réception de la facture et au plus tard trente jours après.

En cas de non-paiement par le redevable dans ce délai, un avis de sommes à payer sera émis. Le redevable devra alors s'acquitter des sommes dues auprès du Trésor Public.

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver la modification des tarifs SPANC.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent la modification des articles 8 et 10 du règlement SPANC, à l'unanimité.

Le Président

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Parc naturel du Gâtinais français

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-259102564-20180620-2018-040-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/06/2018
Affichage : 26/06/2018

Pour l'autorité compétente par délégation